



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 mars 2005  
Français  
Original: anglais

## Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

### Îles Caïmanes

#### Document de travail établi par le Secrétariat

#### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités . . . . .	1–2	3
II. Constitution, lois et évolution politique . . . . .	3–11	3
III. Budget . . . . .	12–15	4
IV. Cyclone . . . . .	16–18	5
V. Situation économique . . . . .	19–49	6
A. Généralités . . . . .	19–22	6
B. Agriculture, élevage et pêche . . . . .	23	6
C. Tourisme . . . . .	24–28	7
D. Services financiers . . . . .	29–34	7
E. Infrastructures et transports . . . . .	35–44	9
F. Communications . . . . .	45–49	10
VI. Situation sociale . . . . .	50–65	11
A. Droits de l'homme et immigration . . . . .	50–51	11
B. Emploi . . . . .	52–53	11
C. Enseignement . . . . .	54–59	12
D. Santé publique . . . . .	60–62	13
E. Criminalité et sécurité publique . . . . .	63–65	13



VII. Relations avec les organisations internationales . . . . .	66	14
VIII. Futur statut politique du territoire . . . . .	67–72	14
IX. Position de la Puissance administrante . . . . .	73–81	15
X. Examen par l'Assemblée générale . . . . .	82	17

## I. Généralités

1. Le territoire des îles Caïmanes<sup>1</sup> est situé à quelque 300 kilomètres à l'ouest de la Jamaïque et à peu près à la même distance au sud de Cuba. Il comprend trois îles : la Grande Caïmane (197 kilomètres carrés), Caïmane Brac (39 kilomètres carrés) et la Petite Caïmane adjacente, en grande partie non aménagée (28 kilomètres carrés).

2. Selon le Bureau de l'économie et des statistiques des îles Caïmanes, la population du territoire était de 44 144 habitants en 2003, contre 43 004 habitants en 2002<sup>2</sup>. Environ 25 % de la population est d'origine africaine, 20 % d'origine européenne, le reste de la population étant métissé.

## II. Constitution, lois et évolution politique

3. Les îles Caïmanes sont un territoire non autonome (territoire d'outre-mer) administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. La Constitution de 1959 a été révisée en 1972, 1992 et 1994. D'après la Constitution, le Gouverneur, nommé pour quatre ans par le souverain britannique, est chargé des questions relatives aux affaires extérieures, à la défense, à la sécurité intérieure et à la fonction publique. Il est également Président du Conseil exécutif, qui est composé de trois membres désignés par lui, à savoir le Secrétaire général (dénommé jusqu'en 1992 Secrétaire administratif), le Secrétaire aux finances et le Procureur général, et cinq membres élus par l'Assemblée législative. Le Conseil exécutif est responsable de l'administration. Le Gouverneur décide des portefeuilles ministériels qui sont attribués aux membres élus du Conseil exécutif. L'Assemblée législative est composée de trois membres de droit désignés dans la Constitution et de 15 membres élus au suffrage universel pour une période de quatre ans. Depuis 1991, un président est élu à la tête de l'Assemblée.

4. Le Gouverneur des îles Caïmanes est M. Bruce Dinwiddy, nommé en mai 2002.

5. Jusqu'en 2000, il n'existait pas de parti politique officiel sur le territoire et les groupes ci-après agissaient en tant qu'organisations politiques : la National Team (Équipe nationale), la Democratic Alliance (Alliance démocratique) et la Team Cayman (Équipe caïmane) (voir A/AC.109/2003/9, par. 7 et 8). Après la défaite de l'Équipe nationale aux élections générales de 2000, une majorité des membres de l'Assemblée législative s'est constituée en parti politique, le Parti démocratique uni (PDU), le 5 novembre 2001. L'opposition a constitué un second parti, le Mouvement populaire progressiste (MPP), en 2002. M. McKeever Bush, du PDU, est devenu chef du gouvernement.

6. Le système juridique est fondé sur la *common law* britannique, sur certains textes de loi britanniques et sur la législation locale. Il y a la Grand Court, qui a statut de Cour suprême, la Summary Court (tribunal d'instance), qui connaît des affaires pénales, civiles et relatives à la famille, et la coroner's court. Il y a également la Cour d'appel des îles Caïmanes; en dernier ressort, c'est le Conseil privé de Londres qui connaît des appels.

7. Comme il est indiqué dans de précédents documents de travail A/AC.109/2002/7 (par. 11 à 14), A/AC.109/2003/9 (par. 10 à 19) et A/AC.109/2004/15 (par. 8 à 12), la révision constitutionnelle s'est poursuivie et a porté sur des

questions relatives à la loi électorale, notamment aux circonscriptions électorales, qui est au cœur des débats. Les recommandations de la Commission d'abornement chargée du découpage électoral qui ont été adoptées par l'Assemblée législative des îles Caïmanes en décembre 2003 n'ont pas encore été approuvées par le Royaume-Uni.

8. En juillet 2004, la loi électorale (révisée en 2004) a été promulguée. Ce texte modernise le système électoral des îles Caïmanes mais ne prévoit pas d'aménagement important concernant les circonscriptions électorales. Il comporte de nouvelles dispositions relatives à l'inscription des partis politiques et révisé la législation sur les dépenses de campagne. Le texte de loi concerne aussi l'inscription des électeurs, faisant obligation à chaque citoyen de s'inscrire pour voter, ainsi que l'organisation matérielle des élections, les campagnes radiotélévisées, la publication de données statistiques, les pétitions électorales et les infractions électorales<sup>3</sup>.

9. Des élections générales devaient avoir lieu en novembre 2004, mais elles ont été reportées en mai 2005 à la suite des ravages causés par le cyclone Ivan en septembre 2004. Les élections de 2005 sont les premières où s'affronteront des partis politiques après la révision des lois électorales en 2004.

10. La loi sur les territoires britanniques d'outre-mer, entrée en vigueur en 2002 (A/AC.109/2002/2/Add.1), accorde à tous les habitants des territoires le droit à la pleine citoyenneté britannique et abolit officiellement les termes « colonie » et « territoire non autonome », les remplaçant par « territoire d'outre-mer ». Ce texte permet aux Caïmanais d'être titulaires d'un passeport britannique et donc de travailler dans tout pays de l'Union européenne.

11. En juillet 2004, le Privy Council du Royaume-Uni a promulgué une révision de la Constitution des îles Caïmanes afin de corriger une anomalie créée par la loi de 2002 sur les territoires britanniques d'outre-mer, qui aurait privé les doubles nationaux, ceux qui ont la nationalité des territoires britanniques d'outre-mer et la nationalité britannique, de se présenter aux élections aux îles Caïmanes<sup>4</sup>.

### **III. Budget**

12. Comme il est indiqué dans le document de travail de l'année dernière (A/AC.109/2004/15, par. 13 à 19), le Secrétaire aux finances a annoncé en 2003 des réformes majeures qui concernaient notamment la préparation du budget. À la suite de la réorganisation, le nouveau budget 2004/05 a été établi pour la première fois selon la comptabilité d'exercice plutôt que sur la base des décaissements/encaissements.

13. Le budget 2004/05 ayant été présenté par le Secrétaire aux finances en mai 2004, soit avant le passage du cyclone Ivan qui a frappé les îles Caïmanes en septembre 2004, les chiffres qu'il présentait ont considérablement changé en raison des effets qu'a eus dans l'immédiat et que continue d'avoir la catastrophe naturelle.

14. Dans le cadre de la réforme, la politique budgétaire qui consiste à exiger des établissements publics et des sociétés publiques la même rigueur budgétaire que celle des ministères s'est poursuivie. La notion de « paiement à la livraison », introduite en juillet 2004, signifie que le financement des ministères et des programmes ne sera plus automatique. Dans le cadre de la nouvelle politique, pour obtenir des crédits du conseil des ministres, les ministères et les programmes

doivent démontrer qu'ils ont bel et bien réalisé les produits ou assuré les services prévus<sup>5</sup>. Un texte de loi portant application de la même notion pour la fonction publique, qui doit entrer en vigueur en juillet 2005, accorde à la fonction publique un délai d'un an pour mettre en œuvre et développer le système de suivi du comportement professionnel avant qu'il ne devienne obligatoire<sup>6</sup>.

15. Le Gouvernement prévoit pour 2004/05 des recettes de l'ordre de 338,2 millions de dollars des États-Unis, contre 309,4 millions pour la période 2003/04. Les charges s'élèveraient à 328,2 millions de dollars et l'excédent budgétaire à un montant net de 473 000 dollars. Du fait de la nouvelle comptabilité d'exercice, les prévisions budgétaires comportent pour la première fois un bilan et indiquent pour l'État un patrimoine net de 366,4 millions de dollars pour la période 2004/05. Ce chiffre correspond à un actif de 716,7 millions, moins un passif de 350,3 millions. L'actif se compose de biens, tels que les terres domaniales, les routes, les bâtiments et les prises de participation de l'État dans les établissements publics et les sociétés publiques, tandis que le passif est surtout le fait des emprunts et des charges au titre des retraites par répartition<sup>7</sup>.

#### IV. Cyclone

16. En septembre 2004, le cyclone Ivan a frappé les îles Caïmanes. Ce fut l'une des pires tempêtes des 10 dernières années. Elle a causé beaucoup de dégâts à l'habitat et aux grands équipements du territoire. Il y a eu des coupures d'électricité et d'eau, les télécommunications sont tombées en panne, il y a eu des milliers de sans-abri et deux insulaires ont été tués.

17. Environ 83 % des logements sur la Grande Caïmane ont subi des dégâts à un degré ou à un autre. Les établissements sanitaires et les équipements scolaires ont subi respectivement des pertes financières de 19 millions et 44,8 millions de dollars des îles Caïmanes<sup>8</sup>. L'industrie touristique a subi des pertes à deux titres : les séjours et les croisières. Pour les séjours, le manque à gagner s'est élevé à 72 millions de dollars des îles Caïmanes en 2004 et s'élèverait à 82,8 millions de dollars des îles Caïmanes en 2005. Les pertes au titre des croisières se monteraient à 25 millions de dollars des îles Caïmanes. Sur la Grande Caïmane, 90 à 95 % des récoltes auraient été détruites. Dans le secteur agricole, notamment le bétail et les pêches, les pertes s'élèveraient à 5,6 millions de dollars des îles Caïmanes. Le secteur des infrastructures aurait essuyé des pertes à hauteur de 407 millions de dollars des îles Caïmanes : les dégâts matériels en représenteraient 70 %, le reste étant le fait des pertes de recettes et de l'alourdissement des frais d'exploitation. Il est prévu que les assurances indemnisent l'ensemble des infrastructures à hauteur de 274 millions de dollars des îles Caïmanes.

18. Selon le Gouvernement, les mesures de préparation aux cyclones se sont avérées utiles. En mai 2004, le Ministère des travaux publics a procédé à son exercice annuel de préparation aux cyclones et, grâce à la rigueur du Code de la construction, les équipements ont tenu le coup. Cependant, selon un rapport officiel établi conjointement avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission nationale de lutte contre les cyclones était certes bien préparée, puisqu'elle avait désigné des abris, y avait affecté des préposés et y avait stocké des fournitures de base, mais « rien n'aurait pu préparer la population aux

vents très violents de 260 à 340 kilomètres par heure ni à l'élévation de 2 mètres et demi du niveau de la mer qui a tout détruit sur son passage<sup>9</sup> ». Les répercussions du cyclone Ivan sur l'économie sont décrites ci-après dans les divers chapitres.

## **V. Situation économique**

### **A. Généralités**

19. Les îles Caïmanes ont l'un des niveaux de vie les plus élevés des Caraïbes. L'économie repose sur le tourisme et sur le statut de centre financier international offshore des îles depuis 1966. Les droits prélevés sur les importations, les timbres et les redevances payées par les sociétés, les banques et les sociétés fiduciaires procurent à l'État l'essentiel de ses recettes. Il n'y a pas d'impôt sur le revenu ou sur les sociétés ni d'impôt indirect. Bien que les importations soient 100 fois plus élevées que les exportations, ce déficit commercial manifeste est plus que compensé par les recettes invisibles tirées de l'industrie touristique et du secteur financier.

20. D'après le Ministère britannique des affaires étrangères et du Commonwealth, le produit intérieur brut (PIB) par habitant est de 36 271 dollars, le taux de croissance annuel de 3 % et le taux d'inflation annuel de 1,9 %. Les principaux partenaires commerciaux des îles Caïmanes sont les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et la Communauté des Caraïbes<sup>10</sup>.

21. Comme il est indiqué dans de précédents documents de travail (A/AC.109/2003/9, par. 23 à 29), et A/AC.109/2004/15, par. 23, le Gouvernement des îles Caïmanes a adopté en 2002 un plan général intitulé « The Cayman Islands: a centre of excellence for the twenty-first century » (Les îles Caïmanes : un centre d'excellence pour le XXI<sup>e</sup> siècle), qui couvrait la période 2003-2005 et visait à réorienter l'économie et à maintenir un cadre institutionnel et législatif attentif aux besoins dans des domaines aussi importants que le tourisme, le commerce en ligne, les stratégies commerciales et les mesures incitatives. En 2004, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre de ses initiatives visant à réformer la gestion financière et des objectifs stratégiques de son plan. Selon le Secrétaire aux finances, en 2003, la croissance économique a grimpé aux îles Caïmanes, tandis que le chômage et l'inflation ont reculé par rapport à 2002. Le PIB réel s'est établi à 2 % en 2003, contre 1,7 % en 2002. Le chômage est passé de 7,5 % en 2001 à 3,6 % en 2003, et la reprise économique devrait se poursuivre en 2004-2005<sup>11</sup>.

22. Comme il est indiqué plus haut (voir les paragraphes 17 à 19), le cyclone Ivan qui a frappé le territoire en septembre 2004, a pesé sur toute l'économie. À la fin de 2004, le Gouvernement s'est donc trouvé à court de recettes : en effet, les redevances sur le pétrole et le diesel ont baissé en raison de la chute de la demande de carburant, le cyclone ayant détruit un grand nombre de voitures<sup>12</sup>.

### **B. Agriculture, élevage et pêche**

23. La production agricole, bien que limitée en raison d'un sol peu fertile, d'une faible pluviométrie et de la cherté de la main-d'œuvre, a pratiquement doublé au cours des cinq ou six dernières années, 10 grandes exploitations couvrant maintenant une superficie supérieure à 40 hectares. Les principaux produits

agricoles sont la banane, la tomate, la laitue, le miel, la mangue, les agrumes, différents légumes et la noix de coco. Il existe des élevages de bovins, volailles et porcs. L'agriculture représente 1,4 % du PIB total.

### **C. Tourisme**

24. Le tourisme représente environ la moitié du PIB des îles Caïmanes, emploie 27 % des salariés et contribue pour 30,7 millions de dollars des îles Caïmanes aux recettes de l'État et des établissements publics<sup>13</sup>.

25. Au cours de la première moitié de 2004, le secteur a été performant, le nombre de touristes arrivant par avion ayant augmenté, passant à 181 254, soit une hausse de 12,7 % par rapport à la même période en 2003. Les croisiéristes, 1,1 million au cours de la première moitié de 2004, ont été plus nombreux que pendant toute l'année 2000. Les chiffres ci-dessus, qui tiennent compte des résultats attendus pour le secteur au cours de la seconde moitié de 2004, ont été établis avant le passage du cyclone Ivan<sup>14</sup>.

26. Dans le discours du trône de juillet 2004, le Gouverneur a fait savoir qu'en 2004-2005, la compagnie aérienne Cayman Airways projetait d'ajouter un second Boeing 737-300 à sa flotte. Le Gouvernement s'étant engagé à accroître encore les arrivées par avion en veillant à ce que les tarifs restent bas et en ajoutant des vols sur les destinations actuelles ou de nouvelles liaisons, la compagnie sera en mesure d'assurer une liaison directe avec Boston (États-Unis)<sup>15</sup>.

27. Le cyclone Ivan a fait subir de lourdes pertes au secteur touristique. Les inondations et les vents ont causé des dégâts importants. À la suite du passage du cyclone, le Gouvernement a apporté des restrictions aux voyages aux îles Caïmanes. Les activités touristiques se sont immédiatement interrompues au lendemain du cyclone et n'ont repris qu'à la mi-novembre 2004 (voir aussi les paragraphes 17 à 19 ci-dessus).

28. Il a été constaté au lendemain du cyclone qu'à la différence des grands hôtels, qui étaient suffisamment assurés, peu d'appartements et de maisons d'hôtes l'étaient. Le rapport CEPALC/PNUD relève que s'il est vrai que des contraintes pesant sur l'offre touristique peuvent souvent amener un tassement, voire une chute du tourisme, celle-ci peut être compensée par un effort supplémentaire en faveur de la mise en œuvre d'un plan national de gestion du tourisme et conduire en fait à une augmentation des taux de remplissage, généralement faibles, qui ont caractérisé dans le passé le secteur touristique des îles Caïmanes<sup>16</sup>.

### **D. Services financiers**

29. Les îles Caïmanes demeurent l'un des principaux centres financiers internationaux (voir A/AC.109/2003/9, par. 41 à 50, et A/AC.109/2004/15, par. 32 à 35). Avec le tourisme, le secteur financier est l'un des piliers de l'économie des îles Caïmanes. D'après le Secrétaire aux finances, le secteur a connu un formidable essor en 2003. Le nombre total des licences pour les assurances sur le territoire a grimpé à 672, et les inscriptions de fonds spéculatifs ont augmenté, passant à 4 808, tout comme les cotations en Bourse, qui sont passées à 735. De 2002 à 2003, la capitalisation boursière a connu une augmentation remarquable de 20,9 %, passant à

43,9 milliards de dollars des États-Unis. Les avoirs extérieurs des banques pesaient 1 020 milliards de dollars en juin 2003, soit une augmentation de 4,6 milliards de dollars par rapport à décembre 2002. Les primes au titre des captives se sont accrues de 700 millions de dollars en 2003, pour passer à 4,9 milliards. Plus de la moitié des fonds spéculatifs dans le monde étant immatriculés aux îles Caïmanes, le territoire est resté le numéro un dans ce segment du marché financier mondial en 2003. Le nombre total des immatriculations de sociétés s'est accru de 2 819 en 2003, passant à 68 078.

30. En revanche, le nombre des banques et des sociétés de fiducie immatriculées aux îles Caïmanes a baissé en 2003 en raison des consolidations dans le paysage bancaire et du coût d'une implantation physique sur le territoire, laquelle est exigée par la loi<sup>17</sup>.

31. L'autorité monétaire des îles Caïmanes, qui est un organisme de droit public, est l'autorité de tutelle suprême en matière de surveillance et de réglementation des services financiers. En juin 2004, elle a fait savoir qu'elle s'attendait à dégager un excédent d'environ 35 millions de dollars des îles Caïmanes pour l'État à la fin de l'exercice 2004-2005<sup>18</sup>.

32. La directive de l'Union européenne sur la fiscalité de l'épargne, qui requiert la divulgation des informations financières ayant trait aux déposants de l'Union européenne ou l'imposition d'une retenue à la source sur les intérêts payés aux citoyens des pays de l'Union européenne, est restée une question épineuse pour le Gouvernement caïmanais en 2004. Comme il est indiqué dans le document de travail de l'année dernière (A/AC.109/2004/15, par. 34), le Gouvernement caïmanais n'a pas ménagé ses efforts pour s'opposer à la directive et n'a convenu de la mettre en œuvre qu'en obtenant du Royaume-Uni certains engagements qui aideront les îles Caïmanes à sauvegarder leur économie. À la fin de 2003, le Gouvernement britannique a lancé un ultimatum au territoire : adopter la nouvelle directive avant le 20 février 2004 ou la voir imposée par ordre du Conseil. Le 13 février 2004, le gouvernement du territoire a recommandé à l'Assemblée législative l'adoption de la directive. Le parti d'opposition (MPP) s'est abstenu de voter et la directive a été adoptée. La mise en œuvre de la directive était prévue pour le début de 2005, mais elle a été retardée du fait du non-respect de l'accord par d'autres parties<sup>19</sup>.

33. Il y a eu un échange de vues approfondi entre les Gouvernements des îles Caïmanes et du Royaume-Uni sur les questions relatives à l'entrée en vigueur de la directive sur la fiscalité de l'épargne. Le Royaume-Uni a fini par proposer aux îles Caïmanes des exonérations d'impôt afin de dissiper la crainte que la mise en œuvre de la directive ne vînt détruire les services financiers insulaires. Conscient des difficultés que pose la directive aux territoires dotés de services financiers importants, le Ministère britannique des affaires étrangères a chargé un fonctionnaire d'aider les territoires à présenter une demande d'aide à l'Union européenne pour favoriser leur développement économique, notamment leur infrastructure touristique<sup>20</sup>.

34. Selon le rapport CEPALC/PNUD, malgré les dégâts importants causés à l'infrastructure des services financiers par le cyclone Ivan et l'impossibilité pour le secteur financier de fonctionner aux îles Caïmanes pendant que les communications étaient en panne, ce secteur a pu assurer ses services de manière efficace et ininterrompue en plaçant immédiatement des collaborateurs en poste à l'étranger. Cependant, le rapport mentionne qu'il a été impossible de mesurer l'alourdissement



des frais d'exploitation causé par les déplacements, la réinstallation des collaborateurs et le recours à d'autres services publics et à d'autres moyens de transmission. La rapidité des interventions et la reprise immédiate du secteur, vitales pour que le centre financier reste en pointe dans le monde, furent telles que, même en septembre, les immatriculations de sociétés ont augmenté<sup>21</sup>.

## **E. Infrastructures et transports**

35. Le réseau routier des îles Caïmanes comprend environ 225 kilomètres de routes, dont quelque 145 kilomètres de routes primaires et secondaires asphaltées, et environ 80 kilomètres de chemins vicinaux et d'autres voies publiques moins importantes qui sont gravillonnées et enrobées.

36. Le cyclone a causé des dégâts importants au réseau routier. Dans certaines zones du littoral, il a emporté des pans entiers de route.

37. Le parc automobile des îles Caïmanes s'élevait à environ 34 500 véhicules avant le passage du cyclone en septembre 2004. Selon le rapport CEPALC/PNUD, près de 20 % des véhicules privés ont été rendus inutilisables par la tempête, soit parce qu'ils ont été écrasés par des arbres soit parce que leurs équipements électriques ont été endommagés par l'eau de mer et le sable. Les pertes totales essuyées par le secteur des transports s'élèvent à 194,9 millions de dollars des îles Caïmanes, dont les trois quarts par la destruction de biens et le quart par la hausse des frais d'exploitation. Le rapport constate qu'il faudra importer des véhicules, des machines et du matériel à hauteur de 143 millions de dollars des îles Caïmanes pour rétablir la situation, mais que la réassurance permettra peut-être de récupérer environ 100 millions de dollars des îles Caïmanes après étude des dossiers et indemnisation.

38. La loi relative à l'autorité routière nationale (2004) a été adoptée en juin 2004. Ce texte porte création de l'autorité chargée d'assurer la gestion efficace de toutes les voies publiques, y compris leur planification, leur aménagement et leur administration<sup>22</sup>.

39. Comme il est indiqué dans le document de travail de l'année dernière (A/AC.109/2004/15, par. 44), le Gouvernement, soucieux de créer les infrastructures au développement économique général du territoire, a créé en 2003 un comité chargé d'axer ses efforts sur le système de transport des îles Caïmanes dans le cadre du plan routier national de 2025<sup>23</sup>.

40. Des liaisons aériennes internationales relient la Grande Caïmane et les États-Unis, le Canada, l'Europe, la Jamaïque, le Honduras et Cuba grâce à plus de 108 vols par semaine. De grandes compagnies aériennes américaines et britanniques assurent des liaisons régulières à destination et en provenance des îles Caïmanes. Des compagnies locales et des vols charters assurent la liaison entre les îles. Les entretiens concernant la relocalisation de l'aéroport, amorcés au début de 2004, ont été relégués au second plan par le cyclone en septembre<sup>24</sup>. La construction d'un aéroport sur la Petite Caïmane a débuté en 2004.

41. Les dégâts causés par le cyclone aux bâtiments aéroportuaires s'élèveraient à 1,1 million de dollars des îles Caïmanes et ceux causés aux bâtiments consacrés au contrôle aérien à 4,2 millions de dollars des îles Caïmanes. L'aéroport international a été fermé pendant deux jours lors du cyclone. Des restrictions temporaires sur les

voyages ont été décrétées par le Gouvernement jusqu'en novembre 2004 : il était interdit aux non-résidents de se rendre au pays, sauf ceux qui prenaient part aux secours.

42. La loi relative à l'autorité aéroportuaire et la loi relative à l'autorité de l'aviation civile ont été adoptées en juin 2004. Elles répartissent l'organisation des équipements du transport aérien et régissent leur utilisation<sup>25</sup>.

43. Le port de Georgetown est la plaque tournante des croisières à destination des îles. Les îles Caïmanes sont desservies régulièrement par des paquebots tandis qu'un certain nombre de bâtiments appartenant à des armateurs locaux, ou battant pavillon caïmanais, assurent le transport de marchandises entre les îles Caïmanes, Miami et Tampa (Floride) et la Jamaïque. En 2003, les équipements portuaires de Georgetown ont accueilli 1 152 bâtiments, soit 288 cargos, 852 bateaux de croisière, 35 tankers et 4 vedettes des services publics, ainsi que 1,6 million de croisiéristes. En mars 2004, l'autorité portuaire des îles Caïmanes a signé un accord de prêt afin de financer l'aménagement des terminaux croisières Royal Walter et West Bay<sup>26</sup>.

44. D'après le rapport CEPALC/PNUD, les équipements portuaires actuels ont subi des dégâts considérables lors du passage du cyclone, qui s'élèveraient à environ 3 millions de dollars de îles Caïmanes<sup>27</sup>.

## **F. Communications**

45. Pour poursuivre son développement en tant que centre d'affaires international de premier plan, le territoire doit compter sur des télécommunications et des services publics modernes et fiables. Il y a peu de temps encore, la société Cable and Wireless avait le monopole des services de télécommunications aux îles Caïmanes. Au milieu de 2003 (voir les documents A/AC.109/2003/9, par. 51 à 53 et A/AC.109/2004/15, par. 36 à 38), le Gouvernement a ouvert les télécommunications à la concurrence afin de procéder à une libéralisation totale avant avril 2004. Depuis, plusieurs prestataires de services ou fournisseurs d'équipements ont fait leur apparition, ce qui a fait baisser le coût des services pour les consommateurs. Dans le même temps, en 2004, la Cable and Wireless a fait appel de la décision de l'autorité qui réglemente les télécommunications (l'Office des technologies de l'information et de la communication), selon laquelle la Cable and Wireless pratiquait des prix anticoncurrentiels et devait augmenter certains tarifs<sup>28</sup>.

46. Comme il est précisé dans les paragraphes 29 à 34 ci-dessus, le secteur des télécommunications a été durement frappé par le cyclone. Des centrales téléphoniques ainsi que des câbles à fibre optique enterrés et sous-marins ont été inondés et trois principales tours de télécommunications se sont effondrées. En revanche, certains services n'ont pas été interrompus pendant la tempête et les services essentiels ont été rétablis avec célérité, ce qui témoigne de la solidité et de la qualité des services qui sont assurés aux îles Caïmanes. Afin d'accélérer le rétablissement des services, certaines sociétés ont fait venir par avion des groupes électrogènes.

47. Selon le rapport CEPALC/PNUD, les pertes subies par le secteur des télécommunications s'élèvent à environ 79,5 millions de dollars des îles Caïmanes, 60 % étant matérielles et 40 % commerciales. D'après les estimations, il faudra importer du matériel d'une valeur d'environ 40 millions de dollars des îles

Caïmanes pour remplacer les équipements détruits ou endommagés. On s'attend toutefois à ce que les assurances versent environ 69,2 millions de dollars des îles Caïmanes<sup>29</sup>.

48. S'agissant des services publics (A/AC.109/2004/15, par. 38), le Gouvernement a conclu en juin 2004, avec la Caribbean Utilities Company, un accord qui ouvrira le marché de l'électricité à la concurrence tout en accordant à cette société une licence d'exploitation aux îles Caïmanes jusqu'en 2024. L'accord prévoit une baisse de 4,7 % du coût de l'électricité pour les particuliers à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004<sup>30</sup>.

49. Le cyclone a causé des dégâts aux équipements électriques ainsi qu'aux lignes de transmission et aux réseaux de distribution. Le Plan d'action sous-régional en cas de cyclone a contribué aux activités de relèvement grâce, entre autres, aux secours apportés par des équipes d'électriciens en provenance de la Barbade, du Belize, des îles Bermudes et des îles Turques et Caïques. Le cyclone a fait subir au secteur de l'électricité des pertes totales de 68,9 millions de dollars des îles Caïmanes, dont 41 % sont matérielles et 59 % commerciales. Selon les estimations, il faudrait des importations de l'ordre de 22,6 millions de dollars des îles Caïmanes pour relancer le secteur; il y aura quand même des indemnisations à hauteur de 48,5 millions de dollars<sup>31</sup>.

## **VI. Situation sociale**

### **A. Droits de l'homme et immigration**

50. Le territoire est assujéti à plusieurs grandes conventions relatives aux droits de l'homme auxquelles la Puissance administrante a accédé, dont la Convention européenne des droits de l'homme, bien qu'il ne dispose pas, à sa demande, du droit de pétition individuelle auprès de la Cour européenne des droits de l'homme. Les îles Caïmanes sont le seul territoire du Royaume-Uni à ne pas être doté d'une charte des droits (voir A/AC.109/2002/7, par. 49, A/AC.109/2003/9, par. 61 à 63, et A/AC.109/2004/15, par. 45). Le projet de constitution que le Royaume-Uni a présenté pour approbation en 2003 comprend une charte des droits qui doit entrer en vigueur une fois que la législation voulue aura été adoptée. Selon la presse, l'absence de protection constitutionnelle des droits fondamentaux préoccupe le Gouvernement britannique<sup>32</sup>.

51. En janvier 2004, la loi relative à l'immigration (2003) est entrée en vigueur. Le nouveau texte apporte un certain nombre d'aménagements : il fixe notamment des conditions nouvelles à ceux qui souhaitent visiter les îles Caïmanes, y résider, travailler, faire des affaires ou étudier<sup>33</sup>.

### **B. Emploi**

52. Selon les résultats d'une enquête sur la population active publiée en novembre 2004, la population active du territoire comptait 23 453 personnes, contre 29 905 en 2003. Cette baisse est attribuée au cyclone Ivan. Par rapport aux chiffres recueillis au printemps de 2004, cela représente une baisse de 5 715 personnes, soit 20 %. Le nombre de Caïmanais qui travaillaient en novembre 2004 s'établissait à 11 444, tandis que le nombre d'étrangers actifs s'élevait à 10 976. En 2004, le taux de

chômage était de 4,4 %, contre 3,6 % en 2003. Les titulaires de permis de travail sont des ressortissants de 78 pays – la plupart provenant de la Jamaïque, des États-unis, du Canada et du Royaume-Uni<sup>34</sup>.

53. La nouvelle loi sur l'immigration, entrée en application en 2004, limite à une période variant de six mois à sept ans la durée du séjour des travailleurs étrangers sur le territoire, selon la catégorie de l'emploi. Les partisans de ce nouveau texte y voient un moyen d'empêcher les travailleurs étrangers titulaires d'un permis de travail d'un ou de deux ans de rester plus longtemps, voire indéfiniment, sur le territoire. Ils considèrent que cette restriction bénéficiera surtout aux jeunes avocats locaux qui se lancent dans la carrière juridique, car elle atténuera la concurrence venant de l'extérieur, malgré quelques dérogations à la limite des sept ans en faveur des juristes étrangers<sup>35</sup>.

### **C. Enseignement**

54. L'enseignement est obligatoire pour tous les enfants du territoire âgés de 4 ans et 9 mois à 16 ans. L'État est directement responsable de l'enseignement pendant la durée de la scolarité obligatoire. Deux établissements publics et une école privée dispensent un enseignement supérieur. Le Community College of the Cayman Islands est un établissement public administrativement autonome. La faculté de droit des îles Caïmanes est également publique mais le College of the Cayman Islands est privé.

55. Environ les deux tiers des enfants caïmanais vont à l'école publique, les autres à l'école privée. L'État administre six écoles primaires, un collège, deux lycées et un centre éducatif pratiquant des méthodes nouvelles sur la Grande Caïmane, et trois écoles primaires et un lycée couvrant les deux cycles de l'enseignement secondaire sur l'île de Caïmane Brac. L'enseignement est gratuit pour les Caïmanais, à l'exception de la location des manuels, qui est facturée 100 à 150 dollars des îles Caïmanes par an et par élève. De plus, 10 écoles privées offrent un enseignement primaire et/ou secondaire. Toutes les écoles privées sont placées sous le contrôle du Département de l'éducation et subventionnées par l'État.

56. Comme il est indiqué dans le précédent document de travail, l'amélioration du niveau de l'enseignement était l'un des principaux objectifs que s'était fixés le Gouvernement pour 2003-2004. Dans sa déclaration de politique stratégique pour l'exercice budgétaire 2003/04, le Gouvernement avait prévu de prendre des mesures pour faire en sorte que 95 % des sortants du système scolaire aient un niveau d'instruction satisfaisant au regard des normes en vigueur, que 90 % de la population adulte sachent lire, écrire et compter et qu'un plus grand nombre d'adultes suivent une formation professionnelle.

57. Dans le discours du trône de 2004, le Gouverneur a fait savoir que le Ministère de l'éducation entendait présenter un projet de loi, vaste et moderne, relatif à l'éducation et à la formation. Le Ministère comptait présenter ce texte à la Chambre en septembre 2005. En 2004, il a cherché à relayer et amplifier ses actions visant à améliorer l'enseignement en continuant à mettre en œuvre le programme d'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage aux îles Caïmanes et en élaborant une stratégie éducative en faveur de l'enseignement technique et professionnel pour le second cycle et l'enseignement supérieur, entre autres initiatives<sup>36</sup>.

58. Soucieux d'augmenter son parc scolaire, l'État a ouvert une nouvelle école primaire en 2004 et en ouvrira une autre en septembre 2005. Un nouveau réaménagement de l'école primaire de Georgetown ainsi que l'acquisition de terrains et la conception technique d'un nouveau lycée sont prévus en septembre 2006. L'État a également annoncé en 2004 un programme de construction d'écoles privées. Malheureusement, il y a eu et il y aura des retards plus ou moins importants dans bon nombre de ces chantiers en raison des dégâts causés aux équipements scolaires par le cyclone Ivan<sup>37</sup>.

59. Le cyclone Ivan a frappé le territoire seulement 10 jours après la rentrée scolaire. Plusieurs écoles venaient d'être rénovées pour la rentrée et avaient fait l'acquisition de nouveaux manuels et uniformes. Comme dans beaucoup de pays des Caraïbes, ce sont souvent des écoles qui servent d'abris en cas de cyclone. Or, toutes les écoles ont subi des dégâts plus ou moins graves, les plus durement touchées étant les deux lycées publics et l'une des grandes écoles primaires. Les dégâts matériels dans le domaine scolaire se sont élevés à 44,8 millions de dollars des îles Caïmanes tandis que les élèves ou lycéens ont perdu en moyenne entre 25 et 40 jours de classe<sup>38</sup>.

#### **D. Santé publique**

60. Le Département des services de santé est chargé de l'ensemble des soins de santé, dont ceux dispensés dans les établissements publics. Outre des soins de médecine générale, les patients peuvent recevoir sur place un grand nombre de soins spécialisés. Selon la Puissance administrante, la contraception est gratuite, de même que les consultations prénatales, auxquelles ont droit toutes les habitantes, quelle que soit leur nationalité. Le Health Practitioners Board est responsable de l'inscription des médecins exerçant dans le secteur libéral. L'hôpital de Georgetown compte 124 lits et comprend un service des urgences ultramoderne avec des effectifs complets. Il y a également un hôpital de 18 lits à Caïmane Brac et plusieurs centres de santé et dispensaires de district. En 2000, on dénombrait, dans l'ensemble des îles, 84 médecins inscrits et 14 dentistes.

61. En 2004, la loi sur l'assurance maladie (modifiée) a été adoptée. L'assurance maladie est obligatoire aux îles Caïmanes. Le nouveau texte restreint la délivrance de contrats d'assurance maladie aux « assureurs agréés » titulaires d'une licence d'exploitation aux îles Caïmanes<sup>39</sup>.

62. Le secteur de la santé a été moins touché par le cyclone que les secteurs de l'éducation et du logement. Les dégâts se monteraient à 19 millions de dollars des îles Caïmanes, dont 51 % seraient d'ordre matériel et 49 % constitueraient des pertes indirectes au titre, notamment, des travaux de nettoyage et de déblaiement, des dépenses supplémentaires de personnel, de l'utilisation des bâtiments aux fins d'accueil, de l'alourdissement des dépenses de santé publique et du manque à gagner économique<sup>40</sup>.

#### **E. Criminalité et sécurité publique**

63. La Police royale des îles Caïmanes se compose de 295 policiers et de 40 auxiliaires. Elle manque de recrues caïmanaises, ce qui explique qu'elle compte dans ses rangs un certain nombre de policiers britanniques détachés et recrute à la

Jamaïque, au Belize, à la Barbade, au Canada, au Nicaragua, à la Trinité-et-Tobago, au Honduras, aux Bahamas, au Nigéria et aux États-Unis.

64. En matière de sécurité, la déclaration de politique stratégique pour l'exercice 2003-2004 fixe les objectifs ci-après : garantir un système juridique et judiciaire efficace et juste; faire reculer le nombre d'infractions mineures et de crimes; réduire le taux de récidive des condamnés; garantir des conditions de détention sûres et humaines; assurer la sécurité et la protection des frontières.

65. Selon la presse, le nombre d'infractions commises sur le territoire a grimpé en 2004. Les vols avec effraction ont augmenté de 11,7 % au cours de la première moitié de 2004. La police a attribué bon nombre de ces cambriolages à l'insuffisance de la protection des locaux visés et a lancé un appel aux particuliers et aux commerçants pour qu'ils prennent les mesures nécessaires<sup>41</sup>.

## **VII. Relations avec les organisations internationales**

66. En février 2002, les îles Caïmanes, qui avaient jusqu'alors le statut d'observateur auprès de la Communauté des Caraïbes, ont obtenu le statut de membre associé (voir A/AC.109/2002/7, par. 75 et 76).

## **VIII. Futur statut politique du territoire**

67. Comme il est indiqué dans le document de travail de l'année dernière, l'objet du contentieux entre le Royaume-Uni et le territoire concernant le futur statut politique de celui-ci porte sur certaines dispositions de la Constitution, le degré d'autonomie et d'autorité des élus dans la gestion des affaires locales, le rôle du Gouverneur, les effets du respect par le territoire des obligations internationales qui incombent au Royaume-Uni et la participation du territoire aux affaires internationales qui servent ou desservent ses intérêts.

68. Durant la période considérée, le projet de révision constitutionnelle a continué d'être débattu par les deux principales formations politiques. Les dossiers sont, entre autres : les pouvoirs du Gouverneur, notamment celui d'annuler les décisions des élus; la cessation du contrôle total que le Gouverneur exerce sur toutes les affaires locales, comme les services financiers; la substitution du chef du Gouvernement au Gouverneur à la présidence du conseil de gouvernement; l'élargissement de l'assemblée législative à 17 députés élus au scrutin uninominal; la création d'un sénat dont les membres seraient nommés; la recomposition du Cabinet, qui compterait alors sept élus; le passage à un gouvernement ministériel complet où le Gouverneur nomme un ministre principal et d'autres ministres après avis du ministre principal; la protection des droits de la minorité à l'Assemblée législative; l'intégration dans la Constitution d'une charte des droits; l'institution d'un référendum d'initiative citoyenne et l'extinction de la faculté qu'a le Royaume-Uni de légiférer pour les îles Caïmanes et de lier le territoire par des accords découlant des obligations du Royaume-Uni à l'égard de l'Union européenne<sup>42</sup>.

69. Dans son discours du trône de 2004, le Gouverneur du territoire a déclaré qu'à son avis, il était dans l'intérêt du Royaume-Uni et des îles Caïmanes de continuer à œuvrer en faveur d'une réforme constitutionnelle. Il a exprimé l'espoir que le projet de réforme constitutionnelle fasse l'objet de débats approfondis pendant la

prochaine campagne électorale et que l'occasion soit saisie pour « déterminer plus exactement les propositions que l'électorat souhaite faire présenter à Londres par le nouveau gouvernement l'an prochain<sup>43</sup> ».

70. Intervenant devant le Parlement européen en juillet 2004, le chef du Gouvernement a déclaré que son gouvernement ambitionnait d'obtenir pour les îles Caïmanes la pleine maîtrise de ses affaires intérieures. Il a relevé que « bien qu'ils ne souhaitent pas l'indépendance pour l'heure, les territoires d'outre-mer souhaitent se prévaloir davantage de leur droit à l'autodétermination<sup>44</sup> ».

71. Le chef du Gouvernement a soulevé une autre question, à savoir le fait que le Royaume-Uni ne consultait pas les territoires lors de la négociation d'accords internationaux ayant une incidence sur les territoires. Intervenant devant le Parlement européen, il a fait savoir que son gouvernement s'opposait à la façon dont le Gouvernement britannique abordait l'application des traités internationaux à ses territoires. Cependant, il se félicitait de constater que, dans le rapport annuel de 2004 du Ministère britannique des affaires étrangères, les ministres britanniques étaient encouragés à consulter les territoires concernés avant de conclure des accords internationaux susceptibles d'avoir une incidence sur eux. Cette question a retenu l'attention après la négociation et la mise en œuvre de la directive de l'Union européenne sur la fiscalité de l'épargne, qui a une incidence considérable sur les îles Caïmanes, et au sujet de laquelle le Gouvernement des îles Caïmanes n'a pas été consulté. Le vœu du Gouvernement de se soustraire aux directives de l'Union européenne est aujourd'hui l'un des chevaux de bataille dans le débat constitutionnel<sup>45</sup>.

72. Afin de parvenir à une position commune sur certains points qui devaient figurer à l'ordre du jour du Conseil consultatif pour les territoires d'outre-mer en août 2004, les territoires des Caraïbes et des Bermudes ont tenu aux îles Caïmanes une conférence des ministres principaux. À cette occasion, les dossiers de la souveraineté et de la réforme constitutionnelle ont été examinés. Dans leur déclaration commune, les ministres principaux ont déclaré : « Nous avons convenu de parler à l'unisson en ce qui concerne le progrès constitutionnel dans nos territoires. Étant bien conscients que chacun de nous se trouve à un stade différent de la réforme constitutionnelle, nous estimons néanmoins qu'une collaboration à cet égard peut nous être très bénéfique ». Selon la presse, les ministres principaux envisageaient de faire appel ensemble à des constitutionnalistes. La Conférence a porté aussi sur les relations entre les territoires et le Royaume-Uni; le rôle et le développement du Conseil consultatif pour les territoires d'outre-mer; l'élaboration par les territoires d'une démarche collective face à des dossiers présentant un intérêt commun; la sécurité et le terrorisme; l'environnement et, en particulier, les changements climatiques; et les défis que pose à la région le VIH/sida<sup>46</sup>.

## **IX. Position de la Puissance administrante**

73. Dans la déclaration qu'il a prononcée à la 3<sup>e</sup> séance de la Quatrième Commission, le 5 octobre 2004 (voir A/C.4/59/SR.3), le représentant du Royaume-Uni a déclaré que son pays se félicitait à nouveau, en tant que Puissance administrante de 10 des 16 territoires inscrits sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU, de l'occasion qui lui était offerte, d'informer la Commission des faits nouveaux intervenus depuis la session précédente.

74. Il a déclaré que le partenariat entre le Royaume-Uni et ses territoires d'outre-mer avait continué de se développer. La sixième réunion annuelle du Conseil consultatif pour les territoires d'outre-mer s'était tenue à Londres en septembre 2004. Le Conseil, qui avait été présidé par Bill Rammell, député et ministre délégué aux territoires d'outre-mer, était une instance de dialogue entre les ministres principaux démocratiquement élus et leurs homologues des territoires et avec des ministres du Gouvernement britannique. La réunion de 2004 a permis encore une fois d'examiner les relations entre le Royaume-Uni et les territoires, la modernisation de la Constitution, le développement durable, dont la bonne gouvernance et les questions écologiques, et d'autres questions ayant trait aux obligations internationales du Royaume-Uni.

75. Le représentant a dit que M. Rammell avait effectué des séjours fructueux dans deux territoires, à savoir les îles Falkland (Malouines) et les îles Vierges britanniques, au cours de l'année écoulée. Ces visites lui avaient permis de rencontrer des interlocuteurs d'horizons très divers dans les deux territoires et ainsi de mieux les connaître. Il a aussi eu l'occasion de s'entretenir de divers dossiers avec des élus de ces territoires.

76. Il a fait observer que le Royaume-Uni accueillait avec satisfaction les progrès accomplis dans le processus de révision constitutionnelle. Des échanges de vues utiles et fructueux avaient eu lieu durant l'année écoulée entre des représentants du Royaume-Uni et des représentants de Montserrat, de Sainte-Hélène et des îles Turques et Caïques. À Sainte-Hélène, un projet de constitution avait été établi et de vastes consultations étaient en cours. Des propositions de réforme constitutionnelle pour Gibraltar avaient été déposées en décembre 2003. Les dates des pourparlers officiels n'avaient pas encore été fixées.

77. Conscient que plusieurs territoires disposent de moyens limités, le Gouvernement britannique continuait d'apporter son concours à des projets dans divers domaines pour accroître les capacités locales et favoriser un développement durable et une bonne gouvernance. Ces projets portaient sur un large éventail de questions : diversification économique, réforme de la législation relative au bien-être de l'enfant et de la famille, étude de solutions autres que les peines privatives de liberté.

78. Il a rappelé qu'en 2003, le représentant du Royaume-Uni avait déclaré que des ressources supplémentaires avaient été attendues du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth et du Département du développement international pour appuyer les activités environnementales dans les territoires et la mise en œuvre de la Charte de l'environnement pour les territoires d'outre-mer, signée en 2001. Ce programme commun relatif à l'environnement des territoires d'outre-mer finançait 23 nouveaux projets en 2004 et 2005, dont trois étaient des initiatives couvrant plusieurs territoires. Il s'agissait de la remise en état de l'habitat, du recensement des ressources naturelles vivantes et du renforcement des capacités des organismes publics et de ceux de la société civile.

79. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que, malheureusement, les Caraïbes avaient été encore une fois durement frappées par les cyclones et, dans le contexte des territoires, il a mentionné les dégâts causés par le cyclone Ivan dans les îles Caïmanes, malgré la mise en place de solides dispositifs d'intervention à l'échelon local. Le Royaume-Uni avait été en mesure d'apporter une assistance immédiate, et d'autres territoires et États voisins avaient eux aussi apporté leur



secours. Le Royaume-Uni et les îles Caïmanes étaient extrêmement reconnaissants à tous ceux qui ont apporté leur aide. S'il restait beaucoup à faire, des mesures encourageantes étaient prises pour permettre au territoire de retrouver une vie normale. Les îles Turques et Caïques avaient également subi des dégâts importants sur une partie de leur territoire quelques semaines plus tôt.

80. Le représentant du Royaume-Uni a indiqué que, comme suite aux demandes de certains territoires d'outre-mer, qui souhaitaient avoir accès à l'assistance économique et commerciale et à l'aide au développement offertes par la Commission européenne, un responsable de la liaison avec la Commission avait été désigné l'année précédente, au sein du Département des territoires d'outre-mer du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth. Ce responsable continuait de collaborer avec plusieurs territoires pour trouver et obtenir une aide au développement de la Commission, comme prévu par la décision de novembre 2001 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne (European Union – Overseas Countries and Territories/Overseas Association/Decision).

81. Il a déclaré que le Royaume-Uni continuait de coopérer de manière informelle avec le Comité spécial des Vingt-Quatre. C'est ainsi que, tout récemment, un représentant du Royaume-Uni avait assisté à un séminaire que ledit Comité avait organisé en mai 2004, en Papouasie-Nouvelle-Guinée et présenté à cette occasion un document sur l'évolution de la situation constitutionnelle dans les territoires britanniques. Il a déclaré que le projet de visite aux Bermudes en vue d'examiner les initiatives visant à rayer le territoire de la liste des territoires non autonomes était vraisemblablement l'initiative la plus positive qui ait été prise récemment. En conclusion, il a déclaré que le secrétariat était en contact direct avec les Bermudes en vue de préparer cette visite.

## X. Examen par l'Assemblée générale

82. Le 10 décembre 2004, l'Assemblée générale a adopté les résolutions 59/134 A et B sans les mettre aux voix. La section V de la résolution 59/134 B est expressément consacrée aux îles Caïmanes.

### Notes

<sup>1</sup> Le présent document de travail se fonde sur des informations communiquées par la Puissance administrante en application de l'Article 73 *e* de la Charte des Nations Unies, ainsi que sur des renseignements figurant dans d'autres publications.

<sup>2</sup> <www.gov.ky>.

<sup>3</sup> Cayman Net News, 19 mars 2004, <www.caymannetnews.com>.

<sup>4</sup> Cayman Net News, 23 août 2004, <www.caribbeanetnews.com>.

<sup>5</sup> Budget Address 2004/2005, <www.gov.ky>.

<sup>6</sup> Cayman Net News, 13 juillet 2004, <www.caymannetnews.com>.

<sup>7</sup> Budget Address 2004/2005, <www.gov.ky>.

<sup>8</sup> 1 dollar des îles Caïmanes = 1,2 dollar des États-Unis.

- <sup>9</sup> Services d'information du Gouvernement des îles Caïmanes, 23 avril 2003, rapport CEPALC/UNDP, 10 janvier 2005, The Impact of Hurricane Ivan in the Cayman Islands, <www.gov.ky>, The Economist Intelligence Unit, septembre 2004, <www.eiu.com>.
- <sup>10</sup> <www.fco.uk, CIA Fact book, <http://www.cia.gov/cia>.
- <sup>11</sup> Budget Address 2004/2005, <www.gov.ky>, Cayman Net News, 7, 11, 18 mai 2004, <www.caymannetnews.com>.
- <sup>12</sup> Economiste Intelligence Unit, 23 décembre 2004, <www.eiu.com>.
- <sup>13</sup> A Study to Assess the Economic Impact of Tourism on the Cayman Islands, Cayman Islands Tourism Association, <www.gov.ky>.
- <sup>14</sup> The Economist Intelligence Unit, septembre 2004, <www.eiu.com>.
- <sup>15</sup> Cayman Net News, 6 juillet 2004, <www.caymannetnews.com>.
- <sup>16</sup> Services d'information du Gouvernement des îles Caïmanes, 23 avril 2003, rapport CEPALC/PNUD, 10 janvier 2005, <www.gov.ky>, The Economist Intelligence Unit, septembre 2004, <www.eiu.com>.
- <sup>17</sup> Services d'information du Gouvernement des îles Caïmanes, 23 avril 2003, 7 mai 2004, Budget Address 2004/2005, <www.gov.ky>.
- <sup>18</sup> Cayman Net News, 9 juin 2004, <www.caymannetnews.com>.
- <sup>19</sup> International Money Marketing, 14 juillet 2004, Funds International, juillet 2004, <www.cimoney.com.ky>.
- <sup>20</sup> Accountancy Age, 12 juillet 2004, <www.accountancyage.com>.
- <sup>21</sup> Services d'information du Gouvernement des îles Caïmanes, 23 avril 2003, rapport CEPALC/PNUD, 10 janvier 2005, <www.gov.ky>, The Economist Intelligence Unit, septembre 2004, Cayman Islands Country Report, <www.eiu.com>.
- <sup>22</sup> Cayman Net News, 6 juillet 2004, <www.caymannetnews.com>.
- <sup>23</sup> Services d'information du Gouvernement des îles Caïmanes, 23 avril 2003.
- <sup>24</sup> Cayman Net News, 25 mai 2004, <www.caymannetnews.com>.
- <sup>25</sup> Cayman Net News, 6 juillet 2004, <www.caymannetnews.com>.
- <sup>26</sup> Cayman Net News, 25 mai 2004, <www.caymannetnews.com>.
- <sup>27</sup> Services d'information du Gouvernement des îles Caïmanes, 23 avril 2003, rapport CEPALC/PNUD, 10 janvier 2005, <www.gov.ky>, The Economist Intelligence Unit, septembre 2004, <www.eiu.com>.
- <sup>28</sup> Cayman Net News, 29 avril 2004, <www.caymannetnews.com>.
- <sup>29</sup> Services d'information du Gouvernement des îles Caïmanes, 23 avril 2003, rapport CEPALC/PNUD, 10 janvier 2005, <www.gov.ky>, The Economist Intelligence Unit, septembre 2004, <www.eiu.com>.
- <sup>30</sup> Cayman Net News, 18 juin 2004, <www.caymannetnews.com>.
- <sup>31</sup> Services d'information du Gouvernement des îles Caïmanes, 23 avril 2003, rapport CEPALC/PNUD, 10 janvier 2005, <www.gov.ky>, The Economist Intelligence Unit, septembre 2004, <www.eiu.com>.
- <sup>32</sup> Cayman Net News, 21 avril 2004, <www.caymannetnews.com>.
- <sup>33</sup> *The Immigration Law 2003*, <www.gov.ky>.
- <sup>34</sup> Labour Force Survey: Spring and Fall 2004, <www.gov.ky>.
- <sup>35</sup> *The Immigration Law 2003*, <www.gov.ky>.

- 
- <sup>36</sup> Cayman Net News, 6 juillet 2004, 2004 Throne speech, <www.caymannetnews.com>.
- <sup>37</sup> Cayman Net News, 31 mai, 4 juin et 6 juillet 2004, <www.caymannetnews.com>.
- <sup>38</sup> Gouvernement des îles Caïmanes, rapport CEPALC/PNUD, 10 janvier 2005, <www.gov.ky>, The Economist Intelligence Unit, septembre 2004, <www.eiu.com>.
- <sup>39</sup> Cayman Net News, 29 juin 2004, <www.caymannetnews.com>.
- <sup>40</sup> Gouvernement des îles Caïmanes, rapport CEPALC/PNUD, 10 janvier 2005, <www.gov.ky>, The Economist Intelligence Unit, septembre 2004, <www.eiu.com>.
- <sup>41</sup> Cayman Net News, 24 et 25 juin 2004, <www.caymannetnews.com>.
- <sup>42</sup> Discours du chef du Gouvernement, 8 juillet 2004, <www.gov.ky>, Cayman Net News, 26 mai et 6 septembre 2004, <www.caymannetnews.com>.
- <sup>43</sup> Cayman Net News, 6 juillet 2004, 2004 Throne speech, <www.caymannetnews.com>.
- <sup>44</sup> Discours du chef du Gouvernement, 8 juillet 2004, The Constitutional Position of the Cayman Islands, <www.gov.ky>.
- <sup>45</sup> Discours du chef du Gouvernement, 8 juillet 2004, The Constitutional Position of the Cayman Islands, <www.gov.ky>, Cayman Net News, 6 septembre 2004, <www.caymannetnews.com>.
- <sup>46</sup> Caribbean Net News, 27 août 2004, <www.caribbeannetnews.com>.
-